Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le 23/07/2025
ID : 079-200069755-20250722-DP20250184-AU

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20250184

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Prévention et gestion des déchets

OBJET : **Attribution marché M25EV08 location véhicule sans chauffeur lavage / désinfection bacs ordures ménagères et tri sélectif**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C23-01-2025-04 du conseil communautaire du 23 janvier 2025 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 20. La décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de tous marchés, accords-cadres et marchés subséquents de fournitures ou de services lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes Mellois en Poitou d'assurer dans le cadre de sa compétence « gestion des déchets », la collecte des déchets en bacs roulants collectifs.

Considérant que ces bacs doivent faire l'objet d'un nettoyage régulier pour en assurer la propreté et qua la location d'un véhicule de lavage est le moyen le plus adapté pour assurer cette prestation ;

En ce sens, il est prévu un marché de fournitures pour une durée de 7 mois maximum.

Vu la consultation mise en œuvre à l'aide d'une publication sur la plate-forme dématérialisée www.pro-marchespublics.com :

- Date de publication dématérialisée : 16/05/2025
- Date limite de remise des offres : 13/06/2025 à 12h00
- Nombre de plis parvenus dans les délais : 1

Vu le rapport d'analyse des offres du 01/072025 ;

Vu l'avis favorable de la revue des marchés du 10/07/2025 ;

Considérant que l'offre la mieux classée au regard des critères de la consultation est celle proposée par :

- L'entreprise SAS LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT pour un montant de 52 900,00 € HT.

DECIDE

Envoyé en préfecture le 23/07/2025
Reçu en préfecture le 23/07/2025
Publié le 23/07/2025
ID : 079-200069755-20250722-DP20250184-AU

Article 1 : D'attribuer le marché n°M25EV08 relatif à la location d'un véhicule sans chauffeur pour le lavage et désinfection de bacs à ordures ménagères et tri sélectif, pour un montant de 52 900€ HT sur la durée maximum du marché, à l'entreprise SAS LOCATION VOIRIE ENVIRONNEMENT, située 1 avenue de l'Étang à AVIGNON (84000).

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Article 5 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,

Fabrice MICHELET
Président
22 juil. 2025